Le plus souvent, tant dans les milieux académiques que politiques, c'est d'abord à l'aune de l'État, pensé comme État-Nation, qu'on a conceptualisé le sens normatif de la construction européenne, soit pour la réduire à une organisation internationale relativement classique censée exprimer la volonté des gouvernements des États membres, soit pour appeler de ses vœux un devenir-État, progressif mais inéluctable, de l'UE destinée à se substituer pleinement aux souverainetés étatiques des nations européennes.
Contre ce primat théorique accordé à l'État nationalement institué, des modèles conceptuels concurrents ont émergé depuis plus d'une vingtaine d'années, cherchant, sinon à rendre caduques les coordonnées stato-nationales, du moins à les relativiser et à les inscrire dans une dynamique résolument post-nationale plus large. Dans cette voie, on peut repérer le modèle de l'empire, mais aussi le *modèle cosmopolitique*.

Le *modèle cosmopolitique*, porté en France par Jean-Marc Ferry, représenté en Allemagne par Jürgen Habermas, entend rendre compte de l'intégration *post-étatique* que poursuit l'UE et qui ne repose pas sur la subordination des États membres à une puissance supérieure. Le schéma original de l'intégration cosmopolitique ne consiste pas à transiter d'une organisation internationale régie par des traités à un super-État fédéral chapeauté par une Constitution. Suivant l'esprit kantien du cosmopolitisme juridique, l'UE présente en effet une structure de base différenciée en trois niveaux : interne (droit civique étatique), international (droit des gens) et transnational (droit cosmopolitique).
Or, l'actualité plus ou moins récente de l'Union européenne et des crises qu'elle rencontre (Brexit, montée des populismes, mise en cause de l'État de droit, crise des réfugiés, crise de l'Eurozone, etc.) semble de nature à mettre en question les exigences normatives propres aux trois niveaux du modèle d'intégration cosmopolitique. Cet après-midi d'études en théorie politique de l'UE aura pour tâche d'examiner comment le modèle du cosmopolitisme européen peut réagir face aux menaces actuelles de désintégration de l'Union.